

COMMUNE DE COURTHEZON

DECISION N° 2025/033

**PORANT : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION DU LOTISSEMENT LES SOURCES –
BET CERRETTI****NOUS**, Maire de la Commune de Courthézon,**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,****Vu la délibération du Conseil Municipal N°2023071 du 11 Juillet 2023 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT ,****Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,****Vu le décret n°2018-1075 du 5 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,****Vu la mise en concurrence par lettre de consultation portant mission de maîtrise d'œuvre restructuration du lotissement les sources,****Considérant la proposition du BET CERRETTI sis 82 Rue d'Espagne -84100 ORANGE pour un montant de 18.750€HT soit 22.500,00€TTC soit un taux d'honorai re de 3,75% du montant HT des travaux correspondant à la mission de base et la mission complémentaire OPC,****Considérant que l'offre de cette entreprise répond aux critères de la consultation, il convient de signer le marché à intervenir,****DECIDE****Article 1: De signer le marché à intervenir avec BET CERRETTI sis 82 Rue d'Espagne -84100 ORANGE portant mission de maîtrise d'œuvre restructuration du lotissement les sources.****Article 2: La mission pour un montant de 18.750€HT soit 22.500,00€TTC, se décompose comme suit :**

AVP	2 250,00€ HT
PRO	3 375,00€ HT
AMT	2 625,00€ HT
EXE	1 312,50€HT
DET	7 875,00€ HT
OPC	562,50€ HT
AOR	750,00 €HT
TOTAL HT	18 750,00€HT
TVA 20%	3 750,00€
TOTAL TTC	22.500,00€ TTC

REÇU EN PREFECTURE

le 09/10/2025

Application agréée E-legalis.com

99_RU-084-218400398-20251007-D2025033-RU

Article 3: Les dépenses afférentes à cette opération pour un montant total de 18.750€HT soit 22.500,00€TTC soit un taux d'honoraires de 3,75% du montant HT des travaux seront inscrites au budget de la ville, exercice 2025 et réglées sur situation selon avancement après visa du Service Fait validé par le service urbanisme.

Article 4: La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5: La présente décision sera transmise au Représentant de l'État dans le département, publiée et affichée conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à COURTHEZON, le 07 Octobre 2025

Date de publication, certifiée
exécutoire le :
13 OCT. 2025



REÇU EN PREFECTURE

le 09/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AU-084-218400398-20251007-D2025033-AU